

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 17 Décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 12 décembre 2020, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD, Bruno RASCLE, Martine THERMEAU, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Agnès FAUGIER, Christian RASCLE, Carmen CROUZET-GAILLARD, Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Excusé : Olivier CIGIOTTI

Chloé BOUCHET est désignée comme secrétaire de séance.

14 élus présents, 1 absence, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2020

Séance se déroulant à huis clos.

1. Adhésion au service santé au travail du Centre de Gestion 43

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé le maire à signer la convention du Centre de Gestion pour l'adhésion au service de Santé au travail, constitué de personnels médicaux, paramédicaux, techniques et administratifs afin d'assurer les missions de la médecine préventive et de la prévention des risques professionnels.

2. Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes - plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé le maire à signer l'avenant à la convention prolongeant sa durée d'un an pour le groupement de commande formé par le Centre de Gestion 43 qui met à disposition des communes une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

3. Achat-vente de parcelles à Bessous

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle n°D669 de 7 m² et la vente de la parcelle n°D671 de 39m² situées à Bessous.

4. Choix du bureau d'études pour la Maîtrise d'œuvre des voiries forestières

Le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de retenir pour le marché de Maîtrise d'œuvre relatif à l'amélioration de la desserte forestière, le groupement suivant composé de :

* Bureau d'études F2i – Place Alphonse Mouilhaud – 42130 BOEN SUR LIGNON

* SICC VRD – 6 route de la Combe – 42660 ST GENEST MALIFAUZ

dont le montant des honoraires s'élèvent à 7 725.00 € HT.

5. Fonds de concours Voirie – Bâtiments - Infrastructures

Le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité le versement par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon d'une nouvelle partie du fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures » selon les éléments suivants :

Dépenses éligibles : 84 942.14 €

Subventions à déduire : 6 600.00 €

Fonds de concours sollicité : 37 171.07 €

6. Budget assainissement : admission en non-valeur

Le Conseil municipal à l'unanimité, a approuvé l'admission en non-valeur des recettes correspondantes à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public pour un montant total de 326.72 €.

7. Budget assainissement : Décision Modificative n°1

Afin d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables non prévues, le conseil municipal à l'unanimité, a ajusté le budget assainissement par une décision modificative.

8. Vote des dépenses d'investissement 2021 dans la limite de 25%

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent. Cela permet d'honorer les dépenses auprès des fournisseurs avant d'avoir voté les budgets en mars ou en avril prochain

La secrétaire de séance, Chloé BOUCHET

